

## OBJETS DANGEREUX



Armes de toute nature



Explosifs ou détonateurs



Outils de travail de toute nature



Protections corporelles



Équipement sportif



Papier ou rouleau de papier en tout genre



Objets de grande taille, c'est-à-dire tout objet pour lequel la somme des trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) dépasse 75 cm



Matières toxiques, radioactives, caustiques ou corrosives



Bombes aérosol et tout contenant sous pression, substances corrosives et inflammables, thermos et flasques



Articles gonflés ou gonflables, tels que des ballons



Matériaux poudreux, farine ou substances similaires



Tout autre objet pouvant servir d'arme ou de projectile, ou tout objet pouvant mettre les autres en danger



Bouteilles, tasses, pots et canettes susceptibles d'être lancés ou de provoquer des blessures, ainsi que tout autre objet en verre ou tout autre matériau cassable



Poussettes, bicyclettes, patins à roulettes, planches à roulettes, trottinettes et trottinettes électriques



Casques et autres objets spécifiquement conçus pour dissimuler l'identité d'une personne, à l'exception des couvre-chefs religieux, des masques médicaux et des visières de protection



Tout sac, sac à dos, sac à main, sac pour caméra, étui ou coussin pour siège muni de poches, de fermetures à glissière ou de compartiments qui n'est pas transparent



Tout type d'animal, à l'exception des animaux d'assistance comme définis par la loi; pour de plus amples informations concernant l'accessibilité, veuillez nous contacter à l'adresse [FWC26Accessibility@fwc2026.org](mailto:FWC26Accessibility@fwc2026.org)



À l'exception des cigarettes et des vapoteuses électriques au tabac ou autre (qui peuvent être apportées, mais pas utilisées à l'intérieur), tout matériel, article ou objet (y compris les objets faits à la main) qui peut produire de la fumée, de la chaleur ou des flammes, comme les briquets, les allumettes, les feux d'artifice, les fusées, les bombes fumigènes ou autre, les gaz comprimés ou liquéfiés, les combustibles solides, les substances toxiques, nuisibles ou puantes, les substances oxydantes et les peroxydes organiques

## NOURRITURE, LIQUIDES ET PRODUITS CONSOMMABLES



Tout liquide contenant de l'alcool, à l'exception des désinfectants pour les mains n'excédant pas 100 ml



Tout autre liquide excédant 100 ml



Nourriture de toute sorte



Médicaments, stupéfiants ou stimulants de toute sorte

## DRAPEAUX ET OBJETS POLITIQUES, OFFENSANTS OU COMMERCIAUX



Tout produit, y compris, mais sans s'y limiter, les bannières, les drapeaux, les brochures et les vêtements politiques, offensants ou de nature discriminatoire, qui contient des phrases, des symboles ou d'autres attributs discriminant un pays, une personne ou un groupe pour des questions de race, de couleur de peau, d'ethnicité, d'origine nationale ou sociale, d'identité ou d'expression de genre, de handicap, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, de statut de naissance, de richesse ou autre ou encore d'orientation sexuelle, ou pour toute autre raison



Drapeaux, bannières et affiches, à l'exception de celles qui font moins de 2 m x 1,5 m (78 po x 60 po)



Mâts de drapeau d'une longueur supérieure à 1 m ou d'un diamètre supérieur à 1 cm et pompons avec manche



Tout objet promotionnel ou commercial

## APPAREILS ÉLECTRONIQUES, MUSICAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATION



Appareils radio-électroniques ou à haute fréquence



Tout type de trépied pour appareil photo ou vidéo



Drones, systèmes aériens sans pilote et tout aéronef télécommandé



Pointeurs laser et appareils émettant des faisceaux laser ou de nature similaire



Tout type d'équipement de télévision et de télécommunication permettant d'enregistrer du son et de la vidéo



Plus d'un ensemble de piles de rechange ou un chargeur pour appareil



Tout instrument de musique (mécanique ou manuel) qui n'est pas entièrement visible par la sécurité ou qui dépasse 12 cm x 12 cm x 12 cm (4,7 po x 4,7 po x 4,7 po)



Jumelles volumineuses et autre équipement de grossissement optique (sauf en cas d'utilisation par des détenteurs de billets malvoyants), à l'exception des objectifs d'appareils photographiques non professionnels



Appareils électroniques, mécaniques ou manuels produisant du bruit ou des sons excessivement intenses

## AUTRES OBJETS INTERDITS

Tout objet pouvant nuire à la sécurité publique, causer des désagréments ou ternir la réputation de la compétition, comme convenu par l'organisation de l'événement, à son entière discrétion